

DEPREZ (*Oscar-Jules-Joseph*), Député (Châtelet, 4.3.1854 — Saint-Gilles, Bruxelles, 11.4.1921).

Envoyé à la Chambre par les électeurs de l'arrondissement de Charleroi, le 10 juin 1890, il participa en juillet 1893 aux travaux parlementaires sur la revision de l'article premier de la Constitution, auquel on ajouterait, après la revision, l'alinéa suivant : « Les colonies, possessions d'outre-mer ou protectorats que la Belgique peut acquérir sont régis par des lois particulières ; les troupes destinées à la défense de ces territoires ne peuvent être recrutées que par des engagements volontaires ». En séance du 13 juillet, lors du vote sur la revision, sur 122 membres présents, six votèrent contre le projet, dont Deprez. (Les autres opposants étaient Dufrasne, Féron, Hanrez, Lambert et Paternoster).

Aux élections législatives de 1894, Deprez ne fut pas réélu.

[A. E.] 25 avril 1953.
Marthe Coosemans.

Mouv. géogr., 1893, p. 67a. — Note communiquée, à l'auteur par le Greffe de la Chambre, en avril 1953.